

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 08/12/2023

Séance du Jeudi 14 décembre 2023

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI- R BORDET - LP CHAUVIN - E OGER - ML GALOPIN - E CHALOPIN - P MOUBECHÉ-

Excusés : MP PATIN (pouvoir à MC Boucher) - A AIME (pouvoir à ML Galopin) - N REBILLON (pouvoir à P Donnini) -

Absent : D BARON -

Secrétaire de séance : Marie-Laure Galopin

Séance ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal

Finances :

- Décision modificative budgétaire Budget lotissement des Poiriers

Urbanisme :

- Les Ajoncs d'Or : cahier des charges de la maîtrise d'œuvre
- Accueil de la mairie : plan et devis,
- Le ptit mic : le point sur l'avancement des travaux, avenant peinture
- Programme voirie 2024
- Visites de cimetières
- Vente de chemins ruraux
- Rétrocession terrain
- Vente lot 5 Colas
- Tarifs assainissement 2024
- Bail Léteurie
- Scot : avenant à la convention de prestation de services avec les communes

Enfance :

- Renouvellement semaine à 4 jours,

Questions diverses

- Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne
- Election d'un représentant de la Commune à l'ALE
- Dates de prochains conseils municipaux
- Devis de mâts et drapeaux

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 2.11.2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET LOTISSEMENT DES POIRIERS

La vente d'un lot du lotissement des Poiriers à M. Morisetti en 2022 a été enregistrée chez le notaire sans TVA.

Afin de régulariser la situation en 2023, la trésorerie nous a demandé d'émettre :

- Un titre au 7015 de 12 375 € HT avec une TVA de 2 399.76€ soit 14 774.76€ TTC
- Un mandat au 673 de 12 375 € pour annuler le titre de 2022
- Un mandat au 605 de 1 999.80€ avec une TVA de 399.96€ soit 2399.76 € TTC correspondant à l'achat de la cuve pour l'acquéreur (voir DCM cuve).

Ces montants n'ayant pas été prévus au budget 2023, il convient de passer une décision modificative budgétaire.

Il faut également prévoir des crédits pour ajuster le stock 2023, qui va évoluer du fait de la dépense de 1999.80 € HT non prévue au budget primitif.

Dépenses de fonctionnement :

D chap. 011 - art. 605 + 2000 €

D chap. 65 - art. 65822 - 2000 €

D chap. 67 - art. 673 + 12375 €

Recettes de fonctionnement :

R chap. 70 - art. 7015 + 12375 €

Dépenses d'investissement :

D chap. 040 - art. 3555 + 2000 €

R chap. 16 - art. 168748 + 2000 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la DM n° 1 du budget lotissement des Poiriers comme ci-dessus.

3. LES AJONCS D'OR : CAHIER DES CHARGES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Temps de réunion avec Maud Le Hervet le 12.12.2023 pour caler les éléments du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Ce qui fait consensus :

- Le réemploi, en lien avec la démolition : Réemploi du bois, des matériaux électriques en lien avec un lycée professionnel (matériel pédagogique) ...
- Le photovoltaïque : autoconsommation, et revente
Et/ou chaudière bois : consommation locale EHPAD, Collège J Maunoir...
- Eco matériaux pour les économies d'énergie (isolation, ...)
- Méthode participative (comité d'experts), notamment sur la mutualisation.
- Adapter le mobilier (notamment de restauration de l'ALSH), et prévoir des espaces de rangement. Voir si et comment cet espace est mutualisable
- Prévoir une extension de l'ordre de 300 m2.

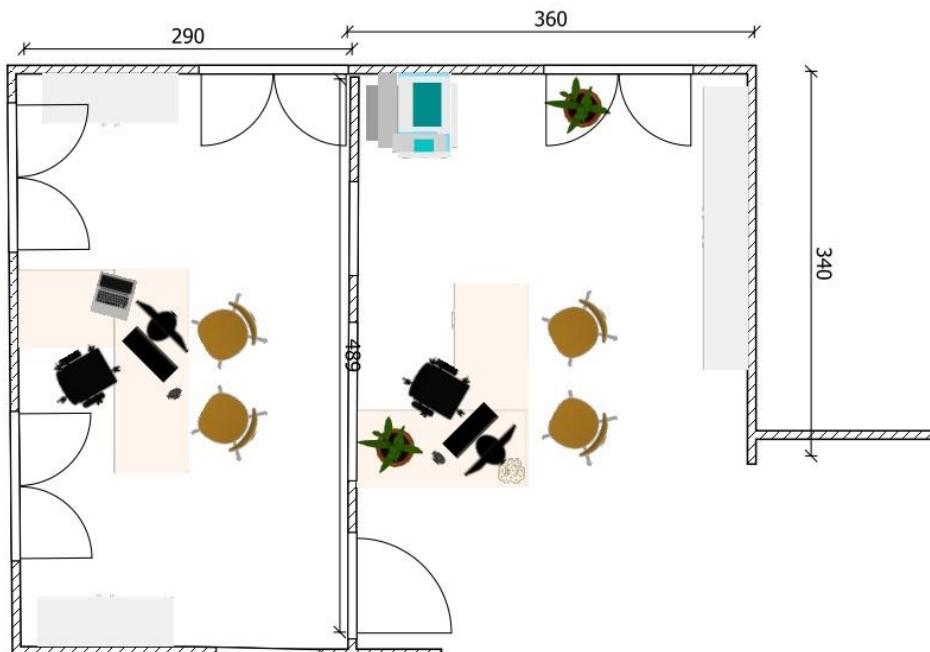
Les difficultés :

- **Le préau** : il peut être générateur de bruit en extérieur - rester attentif à la transition avec l'extérieur.
- **Le périmètre dans lequel le bâtiment est dessiné**. À ce stade, faut-il recruter un paysagiste ou l'architecte peut-il répondre à cette question en intégrant une personne avec cette compétence dans son équipe ?
- **L'ALSH est difficile à mutualiser**. Les effectifs sont à la hausse, viser un accueil à 50.
- **Le point de restauration pour l'ALSH** : Une salle spécifique ? Mutualisée ? Ou utiliser le restaurant scolaire ?
- **Les rangements à prévoir** : Plusieurs demandes récurrentes de la part des associations pour des lieux accessibles et sains
- **Organiser les activités pendant les travaux** : Lieux de stockage + Délocalisation ou suspension d'activités (ALSH, Club des aînés, locations des salles, ...)
- **Un dossier global avec phasage est-il possible ?** Notamment, il sera nécessaire de clarifier auprès des financeurs s'il est possible, financièrement et logistiquement, de commencer la démolition pendant la finalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre pour gagner du temps.

Une réunion des financeurs est prévue le vendredi 19 janvier 2024 à 10h.

4. ACCUEIL DE LA MAIRIE : PLAN ET DEVIS

La réhabilitation de l'accueil devient nécessaire. Il est proposé dans un premier temps d'intervenir en régie sur le bureau « accueil/état-civil » et « urbanisme ». Les propositions de réorganisation sont les suivantes :



| Réhabilitation de 2 bureaux en régie | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Travaux | Entreprise | € HT |
| Porte coulissante | LTM Sétin | 1 128,25 € |
| Huisserie | Legallais | 412,94 € |
| Dalles, peinture | Legrand Cerbonney | 1 111,98 € |
| Matériel électrique | Distrillec | 215,10 € |
| TOTAL | | 2 868,27 € |

| Affichage | |
|---------------------------|-----------------|
| Travaux | € HT |
| 4 panneaux perforés 80x72 | 351,20 € |
| 25 supports A5 | 243,75 € |
| 25 supports 1/3 A4 | 230,00 € |
| 10 supports A4 | 101,50 € |
| | -10% |
| | -92,65 € |
| TOTAL | 833,80 € |

La commission urbanisme du 12.12.2023 a donné un accord de principe sur les travaux.

Concernant l'affichage, il est proposé de travailler cela à partir du nouvel espace créé avec les jeunes de l'opération argent de poche et/ou CMJ. Le principe d'un arbre (qui reprend le logo de la commune) intégré à des panneaux/supports d'affichage est retenu. En attente donc.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité ces travaux en régie pour le réaménagement de l'accueil.

5. LE PTIT MIC : LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

La réception des travaux est prévu lundi 18.12 à 14 h.

Il reste notamment à finir l'électricité, la plomberie. Il y a encore des réserves sur les sanitaires, l'isolation (passage d'une caméra thermique).

Alpes contrôle avait fixé une date pour le contrôle des installations électriques. L'entreprise Brel n'avait pas fini les travaux, par conséquent l'entreprise Harel ne pouvait terminer ses installations électriques.

Aussi Alpes Contrôle a envoyé un avenant de 400 € HT pour finir le contrôle technique de la construction. Denis Legall, Maître d'œuvre, est chargé de les interroger sur le montant de cet avenant.

▪ Avenant Ferron Peinture :

Plus-value pour des travaux de peinture sur les ouvrages béton (devant la baie accédant à la grande salle) : 600 € HT

Délibération : le conseil municipal vote à la majorité la plus-value de Ferron Peinture de 600 € HT.

1 abstention : LP Chauvin

6. PROGRAMME VOIRIE 2024

Ci-dessous le chiffrage de Frédéric Giraud (14 795 m², soit un ratio de 22 € le m²).

| ST GEORGES DE REINTEBAULT - Programme voirie communale (CR) 2024 | Sous Total Général HT | TVA | Total Général TTC |
|---|----------------------------------|-------------|------------------------------|
| CR La Cadonais | 2 845,00 € | 569,00 € | 3 414,00 € |
| CR La Patinaiis | 11 005,00 € | 2 201,00 € | 13 206,00 € |
| CR La Briolère | 16 677,50 € | 3 335,50 € | 20 013,00 € |
| Longuève | 2 320,00 € | 464,00 € | 2 784,00 € |
| Rue Beurrière | 43 986,25 € | 8 797,25 € | 52 783,50 € |
| Place de la Barrière | 9 402,50 € | 1 880,50 € | 11 283,00 € |
| CR La Petite Giraudais | 26 550,00 € | 5 310,00 € | 31 860,00 € |
| CR La Hurlais - Le Cas de Roche | 44 285,50 € | 8 857,10 € | 53 142,60 € |
| CR La Farulais | 9 154,50 € | 1 830,90 € | 10 985,40 € |
| CR Le Bourdonnay | 10 960,50 € | 2 192,10 € | 13 152,60 € |
| CR Le Mezeray | 19 158,00 € | 3 831,60 € | 22 989,60 € |
| CR La Butte | 19 700,50 € | 3 940,10 € | 23 640,60 € |
| CR La Vilasse | 41 600,00 € | 8 320,00 € | 49 920,00 € |
| CR La Guinchère | 27 281,25 € | 5 456,25 € | 32 737,50 € |
| CR Rouffigné | 41 088,50 € | 8 217,70 € | 49 306,20 € |
| Total Programme | 326 015,00 € | 65 203,00 € | 391 218,00 € |

+ Trottoirs rue des Acacias et rue Maréchal Leclerc estimés à 37 000 € HT

Spécificités sur des chemins ruraux :

- LP Chauvin a RDV avec le Maire d'Hamelin pour les routes du Bourdonnay et du Mezeray. La participation de la commune serait de l'ordre de 10 000 € pour ces routes mitoyennes.
- La Butte : travaux sur un ruisseau. Une autorisation de la Police de l'Eau sera nécessaire.
- La Vilasse : le re-talutage n'est pas prévu.

- La Guinchère : chiffrage de l'élargissement non compris. Gestion des eaux pluviales à prévoir. Il faudrait prévoir le retournement du camion poubelle. La réfection de ce chemin rural est en lien avec celui de La Patinais (accords à avoir avec les propriétaires).
- Est mis en option : Trottoirs rue des Acacias et rue Maréchal Leclerc + La Hurlais - Le Bourdonnay - Le Mezeray

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'estimatif des travaux, autorise le lancement de l'appel d'offres (avec les chemins cités en option : la Hurlais, le Bourdonnay, le Mezeray et les trottoirs Nord de la rue des Acacias en option).

7. VISITES DE CIMETIERES

Les cimetières suivants ont été visités avec les intentions suivantes :

Plerguer : un abri en bois et un exemple de main courante,

Combourg : parvis granit, clôture avec soubassement béton, aménagement autour de cavurnes, plantations,

Guipel : clôture bois avec soubassement béton, gestion de la végétation autour des tombes,

Melesse : extension paysagère, revêtement béton.

Servon sur Vilaine : cimetière paysager avec parvis d'entrée et abri.

Frédéric Giraud et Sitadin souhaitent avoir un relevé de préconisations pour la fin janvier, afin de l'inclure dans le cahier des charges pour l'appel d'offres.

La création d'une « forêt des souvenirs » est évoquée.

8. VENTE DE CHEMINS RURAUX « La Mauguinière » et « La Roulandière »

Par délibération du 19.12.2019, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A voté la mise à l'enquête pour le déclassement de ces chemins, et permettre leur mise en vente,
- A nommé le commissaire enquêteur, Monsieur Demont, et fixe l'enquête publique du 3 au 28 février 2020, avec une réunion publique d'informations organisée le jeudi 23 janvier 2020 (coanimée par le commissaire enquêteur et le géomètre expert), les riverains seront prévenus par courrier, par voie d'affichage et par insertion dans les journaux,

Par arrêté municipal en date du 13.01.2020, Le Maire de Saint-Georges-de-Reintembault a ordonné une enquête publique relative au projet de déclassement de voies communales et de 204 chemins ruraux (tout ou partie).

Monsieur Jean-Luc Demont, fonctionnaire à la DDTM en retraite, a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée en mairie aux heures habituelles d'ouverture du Lundi 3 février 2020 à 9 heures au vendredi 28 février 2020 à 17 heures. Pendant la durée de l'enquête, le public a pu en prendre connaissance, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui les a annexées au registre.

Monsieur Jean-Luc DEMONT, Commissaire Enquêteur, a reçu personnellement les observations du public lors de ses permanences :

Le 3 février 2020 de 9h à 12h - le 11 février 2020 de 14h à 17h

Le 20 février 2020 de 9h à 12h - le 28 février 2020 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ont été remis au Maire dans le délai d'un mois. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant 1 an.

Par courrier du 6 janvier 2020, les riverains ont été invités (par courrier recommandé) à une réunion publique de présentation de l'enquête publique (le 23.01.2020), et informés de la mise à l'enquête du 3.02 au 28.02.2020, ainsi que des modalités de l'enquête.

L'arrêté de mise à l'enquête a été affiché en mairie et sur les lieux du 17.01 au 29.02.2020.

L'enquête a été annoncée dans 2 journaux locaux (Ouest France du 15.01.2020 et La Chronique Républicaine du 16.01.2020).

Par délibération du 30.07.2020, le conseil municipal a pris note des avis favorables pour 120 des chemins mis à l'enquête. Dans un premier temps, les chemins sont proposés à la vente aux propriétaires riverains.

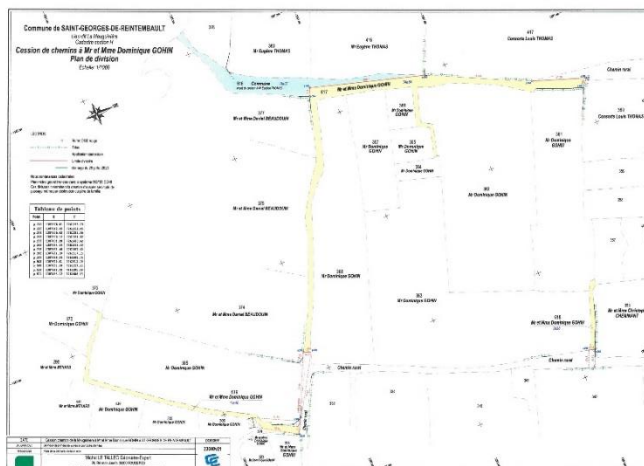
Le prix de vente des chemins ruraux a été fixé à 1 € le m2 par délibération du conseil municipal du 19.12.2019, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.

Un courrier de mise en demeure d'acheter a été envoyé le 20.05.2021 aux propriétaires riverains de ces 120 chemins, les invitant à présenter leur offre avant le 30.06.2021.

a- Par délibération du 11.7.2023, le conseil municipal a donné à l'unanimité son accord pour l'achat par Dominique GOHIN des chemins n° 182, 183, 186, 188, 189 à La Mauguinière. Le chemin 182 est partagé avec Eugène THOMAS, pour la partie sud-ouest.

M. Le Tallec, géomètre expert, nous a fait parvenir le plan de division :

| Cession M. Mme Gohin | |
|--------------------------|------------|
| N° parcelle | Contenance |
| H617 | 34a84 |
| H618 | 2a38 |
| H619 | 11a46 |
| Total | 48a68 |
| Cession M. Eugène Thomas | |
| H616 | 19a07 |



Délibération : Les chemins dits 182, 183, 186, 188, 189 ont été déclassés par enquête publique. Les riverains de ces chemins ont reçu une mise en demeure d'acheter. M. Dominique Gohin et M. Eugène Thomas ont présenté une offre d'achat pour lesdits chemins à 1 € le m2.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de 4 868 m2 de chemin rural déclassé à M. Mme Dominique Gohin au prix de 1 € le m2, ainsi que la vente de 1 907 m2 à M. Mme Eugène Thomas au prix de 1 € le m2, frais de notaire et de géomètre à leur charge, et autorise la Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document relatif à cette affaire.

b- Vente du chemin rural n° 37 à M. Mme Mickaël Cousin (la Roulandière)

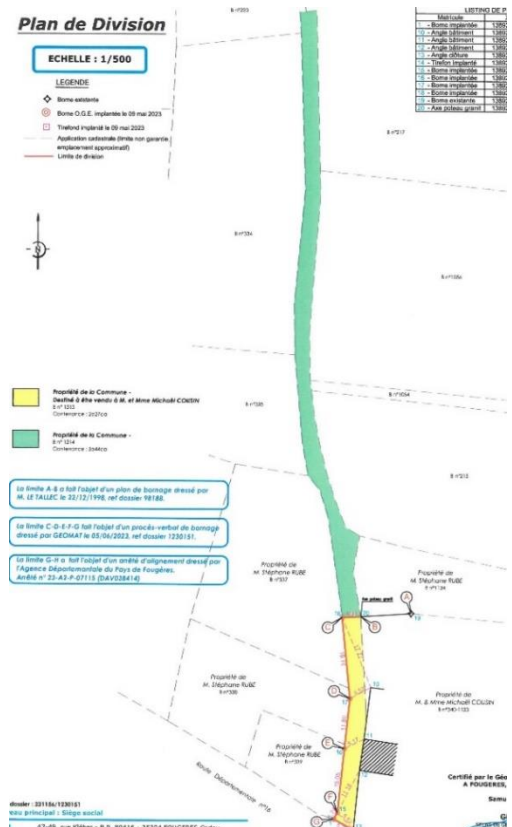
| | |
|-----------------------|------------|
| Cession M. Mme Cousin | |
| N° parcelle | Contenance |
| B1313 | 2a27 |

Délibération :

Le chemin dit 37 a été déclassés par enquête publique. Les riverains de ces chemins ont reçu une mise en demeure d'acheter.

M. et Mme Cousin ont présenté une offre d'achat pour ledit chemin à 1 € le m2.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de 227 m2 de chemin rural déclassé à M. Mme Cousin au prix de 1 € le m2, frais de notaire et de géomètre à leur charge, et autorise la Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document relatif à cette affaire.



9. RETROCESSION TERRAIN

Achat et vente de terrain avec M. Laurent Baron.
 Le plan de division est en cours.

10. VENTE LOT 5 COLAS

M. Mme Gautier, domicilié à Montours, souhaitent faire l'acquisition du lot n° 5 du lotissement de Colas pour la somme de 20 142.74 € se décomposant comme suit :

| | |
|---------------------------|-------------|
| 847 m2 x 18.40 € HT = | 15 584.80 € |
| TVA = | 2 557.94 € |
| Total prix de vente TTC = | 18 142.74 € |
| Commission agence = | 2 000,00 € |
| Total = | 20 142.74 € |

La commission urbanisme du 12.12.2023 a donné un avis favorable pour cette vente.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente du lot 5 du lotissement de Colas

11. TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

Après réunion avec le service finances de la Ville de Fougères, voici les propositions de tarifs 2024 :

| DESIGNATION | Tarifs HT 2023 | Tarifs HT 2024 | Evolution |
|--|----------------|----------------|-----------|
| Budget Assainissement : Article 70611 | | | |
| Redevance d'assainissement part fixe | 61,97 € | 61,97 € | 0,00% |
| Redevance d'assainissement part variable | 2,857 € | 2,857 € | 0,00% |
| DESIGNATION | Tarifs HT 2023 | Tarifs HT 2024 | Evolution |
| Prix des branchements particuliers à l'égout : | | | |
| Pour une longueur de 6 ml..... | 1 917,02 € | 2 012,87 € | 5,00% |
| Prix du ml au-delà de 6 ml..... | 173,82 € | 182,52 € | 5,01% |
| DESIGNATION | Tarifs HT 2023 | Tarifs HT 2024 | Evolution |
| Budget Assainissement : Article 7068, ligne 17371 | | | |
| Enquête de raccordement lors de transaction immobilière..... | | | |
| Contrôle d'une maison..... | 115,59 € | 121,37 € | 5,00% |
| Contrôle d'un appartement..... | 80,00 € | 84,00 € | 5,00% |
| Prix par appartement supplémentaire..... | 20,00 € | 21,00 € | 5,00% |
| Contrôle d'un bâtiment industriel ou d'une grande surface..... | 286,00 € | 300,30 € | 5,00% |
| Contre visite si les irrégularités n'ont pas été traitées..... | 52,03 € | 54,63 € | 5,00% |
| Pénalité de déplacement..... | 16,00 € | 16,80 € | 5,00% |

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs assainissement 2024.

12. BAIL LETEURIE : Avenant aux Baux à la Ferme de L'Eteurie

La Ferme Millefeuilles, exploitée par M. et Mme LEGAL depuis 2012 à L'Eteurie, dispose actuellement de 2 baux à ferme pour l'utilisation de plusieurs parcelles.

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2012, le loyer du 1^{er} bail à ferme avait été fixé à 280€ par an et par hectare pour une superficie totale de 1 ha 74 a 98ca.

Pour le 2nd bail à ferme, le conseil municipal du 27 mai 2021 avait pris la décision de fixer le loyer des nouvelles parcelles à 250€ l'hectare pour une superficie totale de 75 a.
Par acte notarié du 26 octobre 2023, la SAFER rétrocède à la Commune la parcelle AD 287 d'une superficie de 69 a et 15 ca située à L'Eteurie sous réserve de louer le bien par bail rural à Mme Carole LEGAL pour une durée minimale de 10 ans.

Afin d'harmoniser ces baux ruraux, il convient de passer un avenant pour regrouper toutes les parcelles louées pour une surface totale de 3 ha 19 a 13 ca et d'y appliquer un tarif unique à l'hectare d'un montant de 270 € à l'année (facturation au mois).

Délibération : le conseil municipal décide à l'unanimité de la location des terres à M. et Mme LEGAL pour une durée de 10 années pour la somme de 270 € par an et par hectare (+indexation sur l'indice du fermage à prévoir dans l'avenant). L'avenant est à compter du 1^{er} janvier 2024, et autorise la Maire à établir et signer l'avenant au bail correspondant.

13. SCOT : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LES COMMUNES

Le SCOT propose à compter du 01.01.2024 de changer la tarification des communes :
Une part fixe basée sur la population DGF de l'année N-1,
Une part variable basée sur la moyenne des dossiers déposés les 3 dernières années.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant du SCOT à la convention de prestation de services

14. RENOUELEMENT DE LA SEMAINE À 4 JOURS

La commune est en dérogation pour que l'école se fasse sur une semaine à 4 jours. (Délibération du 17.12.2020)

Si la commune souhaite garder cette organisation sur 8 demi-journées, il convient de délibérer et de remplir le dossier « semaine scolaire dérogatoire sur 4 matinées ».

Le conseil d'école a donné un avis favorable à cette organisation sur 4 jours.

Les horaires de l'école publique sont les suivants :

8h45 - 12h

14h - 16h45

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'organisation de l'école primaire publique sur une semaine de 4 jours.

15. PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Délibération : le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne

16. ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ALE

Depuis le 17.10.2023, l'ALE dispose de nouveaux statuts, le nombre de collègues et de représentants par EPCI a été notamment modifié.

L'ALE a sollicité Fougères Agglomération pour la désignation de 35 représentants comprenant 6 membres pour Fougères Agglomération et 29 membres pour les communes (un par commune). Les 6 membres de Fougères Agglomération sont : Patrick Manceau, Louis Feuvrier, Marie-Claire Boucher, Michel Balluais, Marie-Laure Noël, David Lebouvier.

Délibération : Le conseil municipal désigne à l'unanimité le conseiller municipal qui représentera la Commune : Nicolas Rébillon.

17. DATES DE PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 25 janvier
Jeudi 29 février
Jeudi 28 mars
Jeudi 25 avril
Jeudi 6 juin
Jeudi 11 juillet

18. DEVIS MATS ET DRAPEAUX

L'Union Nationale des Anciens Combattants sollicite la commune pour installer des mâts à drapeaux pour hisser les couleurs lors des temps commémoratifs.

Le devis suivant (Atelier Lemée de Saint-Grégoire) est proposé :

2 mâts soit 2 X 150 € HT = 300€

La proposition de l'UNC est que l'UNC et la Commune en achètent chacun un.

La commune prend à sa charge l'achat de 8 drapeaux soit 150€.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de l'Atelier Lemée de 300 € HT, l'UNC prenant à sa charge un mât.

19. Questions diverses

Comice agricole : prévu en 2025.

Policier municipal : Le policier municipal de Louvigné du Désert pourra être mis à disposition par la commune de Louvigné.

Location du logement au-dessus du P'tit Mic : Il va être repris sur le circuit de la location, sans la condition de bail précaire.

Marché de Noël : Rosie Bordet décrit le déroulé de la journée et sollicite la participation de tous.